

**INFORMATIONS
PERTINENTES ET D'INTÉRÊT**
concernant l'intégration de
BSA BANC, SA par MORA BANC GRUP, SA

INTÉGRATION DE BSA BANC SA DANS MORA BANC GRUP SA **4**

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ? **5**

Quelle est la procédure à partir de maintenant ? 5

AGENCES ET CONSEILLES PERSONNELS **5**

Mon conseiller BSA sera-t-il remplacé ? Devrai-je me rendre dans une autre agence ? 5

Puis-je continuer à m'adresser à mon conseiller pour souscrire un produit ou un service ? 5

Puis-je effectuer mes opérations dans les agences et distributeurs automatiques de MoraBanc ? 5

Quels seront les horaires d'ouverture au public ? 6

PRODUITS ET SERVICES **6**

Mes numéros de compte BSA ont-ils changé ? 6

Les livrets d'épargne sont-ils maintenus ? 6

Les conditions de mon compt BSA ont-ils changé ? 6

Si je suis un client partagé, mes comptes seront-ils intégrés ? 7

Dois-je changer les cartes de crédit ou de débit BSA ? 7

Puis-je utiliser mes cartes normalement ? 7

Puis-je obtenir une nouvelle carte BSA si je perds ma carte ou si elle expire ? 7

Y a-t-il des changements dans la gestion des remises de fonds ? 7

Dois-je reconfigurer mon terminal de paiement ? Y a-t-il des changements dans le paiement des factures ? 8

Les terminaux Mpos sont-ils maintenus ? 8

Y a-t-il des changements dans les chèques / billets à ordre sous forme de lettres de change ? 8

Les chèques émis avant l'intégration sous la marque BancSabadell d'Andorra peuvent-ils être encaissés ? 8

Les commerçants qui utilisent le service de collecte d'espèces fourni par Menta auront-ils des démarches à faire pour continuer à bénéficier de ce service ? 8

Les services spécifiques ou exclusifs fournis par BSA, comme Paylink ou les cartes Union Pay, sont-ils maintenus ? 9

Y a-t-il des changements dans les prêts personnels ou les crédits immobiliers BSA ? 9

Ai-je des démarches à faire si je détiens une garantie de BSA ? 9

Les plans de pension et de retraite ont-ils été modifiés ? 9

Les investissements dans des fonds d'investissement de BSA sont-ils maintenus ou ont-ils été intégrés aux autres fonds de MoraBanc ? 10

BANQUE NUMÉRIQUE ET SERVICE CLIENTÈLE **11**

La banque en ligne 'A Online et l'appli de BSA continuent-elles de fonctionner ?	11
Dois-je souscrire un nouveau service de banque en ligne sur MoraBanc ?	11
Conserve-je ma carte de clés personnelles pour la signature d'opérations ?	11
Puis-je effectuer les mêmes opérations que celles que je faisais chez BSA sur MoraBanc Digital ?	11
Le service clientèle de BSA est-il maintenu ?	11

ACTIONNAIRES DE MORABANC **12**

Je suis un nouvel actionnaire de MoraBanc, comment s'effectuera l'échange ?	12
Comment serai-je informé des actions auxquelles j'ai droit ?	12
Comment serai-je informé des nouvelles assemblées ?	12
Qui puis-je contacter si j'ai des questions ou des commentaires en tant qu'actionnaire ?	13

AVIS AUX DÉPOSANTS ET AUX INVESTISSEURS **13**

Quelles répercussions l'intégration aura-t-elle sur le système de garantie de investissements ?	13
---	----

INTÉGRATION DE BSA BANC SA DANS MORA BANC GRUP SA

Le processus d'intégration de BSA BANC, SA dans le Groupe MoraBanc est déjà achevé. Cette opération a commencé par l'achat, fin 2021, de 51 % des actions de Banc Sabadell d'Andorre. Avec l'achat des parts des actionnaires minoritaires ayant accepté l'offre de MoraBanc, l'actionnariat du groupe après la fusion sera composé à 96 % d'actionnaires des familles fondatrices et à 4 % d'actionnaires de BSA.

Cette intégration est une opération exceptionnelle puisqu'elle unit deux groupes en pleine expansion, en bonne santé et aux modèles bancaires éprouvés. L'objectif est de devenir la première banque d'Andorre pour notre clientèle, le meilleur investissement pour nos actionnaires et le meilleur employeur pour nos collaborateurs et collaboratrices. Un groupe bancaire plus fort, résolument engagé pour l'Andorre, qui offre encore plus de possibilités et de ressources pour développer et accompagner les initiatives des particuliers, des entreprises et des institutions.

L'opération d'intégration de BSA par MoraBanc est un jeu à sommes positives. D'une part, MoraBanc intègre une équipe de professionnels de premier plan et, d'autre part, elle ouvre son actionnariat.

La somme des deux entités a donné naissance à un groupe leader sur le plan des bénéfices, de la solvabilité, des fonds domestiques gérés et de la rentabilité, avec un fort potentiel de croissance et la capacité de relever les défis de demain.

Le processus d'intégration a été déployé de manière progressive pour générer une structure bancaire et des résultats solides. L'objectif est non seulement de créer une équipe d'exception, qui renforce la création de valeur et la qualité du service offert à notre clientèle, mais aussi d'unifier un portefeuille de produits et de services qui soit porteur de valeur ajoutée.

Vous trouverez dans cet espace des informations actualisées sur l'ensemble du processus d'intégration et les réponses aux questions les plus fréquemment posées concernant les opérations bancaires.

Nous vous remercions de votre confiance.

Andorre-la-Vieille, le 11 novembre 2022.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

BSA a intégré Le Groupe MoraBanc et vous faites désormais partie de la clientèle de MoraBanc.



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Quelle est la procédure à partir de maintenant ?

Le projet de fusion a été complété et BSA a été absorbée par MoraBanc.



AGENCES ET CONSEILLES PERSONNELS

Mon conseiller BSA sera-t-il remplacé ? Devrai-je me rendre dans une autre agence ?

Les agences qui appartenaient à BSA seront maintenues après l'intégration, et tout sera fait pour maintenir en poste les conseillers et conseillères dans la mesure du possible.

Puis-je continuer à m'adresser à mon conseiller pour souscrire un produit ou un service ?

Oui, votre conseiller ou conseillère auprès de BSA avant l'intégration continuera à gérer vos demandes. Toutefois, vous devrez signer un contrat de communication à distance pour pouvoir continuer à effectuer vos opérations par courriel avec votre conseillère ou conseiller.

Puis-je effectuer mes opérations dans les agences et distributeurs automatiques de MoraBanc ?

Oui. Vous faites désormais partie de la clientèle de MoraBanc et vous pouvez effectuer vos opérations dans toutes les agences de l'entité dans le pays.

Vous pourrez utiliser tout le réseau de distributeurs automatiques de MoraBanc avec toutes les opérations actives.

Quels seront les horaires d'ouverture au public ?

Après la mise en œuvre de l'intégration, les horaires d'ouverture au public de toutes les agences seront les suivants :

Agences	Lundi, mardi, mercredi et jeudi	Vendredi
Andorre-la-Vieille, Sant Julià, Escaldes, Encamp, La Massana, Ordino et Canillo	De 8 h 30 à 14 h 30 De 15 h 30 à 17 h 45 sur rendez-vous	De 8 h 30 à 13 h 00
Pas de la Casa	De 9 h 15 à 14 h 30 De 15 h 30 à 17 h 00 sur rendez-vous	De 9 h 15 à 13 h 00

PRODUITS ET SERVICES

Mes numéros de compte BSA ont-ils changé ?

La numération de vos comptes (IBAN) a changé. Cependant, ce changement n'affecte pas vos domiciliations bancaires ni vos ordres permanents, qui seront automatiquement transférés vers le nouveau numéro de compte, sans aucune démarche de votre part.

Les nouveaux IBAN vous seront communiqués dans les jours qui suivent l'intégration opérationnelle. Vous pouvez les consulter depuis la banque à distance de MoraBanc et vous pouvez aussi demander une carte identificatrice avec le nouveau numéro auprès d'une quelconque de nos agences.

Les livrets d'épargne sont-ils maintenus ?

Non, les livrets d'épargne ne sont pas maintenus.

Les conditions de mon compte BSA ont-ils changé ?

Les conditions des comptes et les tarifs applicables aux services dont vous êtes titulaire à la date de la fusion sont maintenus, même si des modifications peuvent être apportées à certains tarifs pendant la période de liquidation.

**Si je suis un client partagé,
mes comptes seront-ils intégrés ?**

Non, Les comptes ne seront pas automatiquement intégrés. Vous pouvez les regrouper, avec l'aide de votre conseiller ou votre conseillère personnelle, de la manière qui vous convient le mieux. Notez que si vous choisissez de résilier l'un de vos comptes, vous devrez vous charger du changement de vos domiciliations bancaires directement auprès de l'émetteur du prélèvement.

**Dois-je changer les cartes
de crédit ou de débit BSA ?**

Non, vos cartes de crédit et de débit BSA seront maintenues jusqu'à leur date d'expiration.

**Puis-je utiliser mes cartes
normalement ?**

Oui, vous pouvez continuer à utiliser vos cartes de crédit et de débit BSA normalement, mais le service de remboursement échelonné des achats n'est plus disponible. Les autres opérations liées aux cartes de paiement sont disponibles, sur demande, auprès de votre conseiller ou conseillère ou via la banque en ligne.

Dès maintenant, vous recevrez vos relevés de carte de crédit le dernier jour ouvrable du mois, et non plus au début du mois suivant comme auparavant.

**Puis-je obtenir une nouvelle
carte BSA si je perds ma carte
ou si elle expire ?**

Dès maintenant, les nouvelles cartes sont émises sous la marque MoraBanc, même en cas de perte ou d'expiration. Les nouvelles cartes doivent être activées dans une agence MoraBanc ou auprès d'un distributeur automatique de la banque.

**Y a-t-il des changements dans
la gestion des remises de fonds ?**

L'application Bsanet.ad continue à fonctionner normalement après l'intégration. Les fichiers de remises de fonds qui sont en attente de traitement au motif que leur date de valeur est postérieure à la date d'intégration seront conservés et envoyés dans le même format en vue de leur traitement par MoraBanc à partir du 14 novembre.

Le système de MoraBanc a été adapté de façon à pouvoir gérer les remises de fonds provenant de BSA.

**Dois-je reconfigurer mon terminal de paiement ?
Y a-t-il des changements dans le paiement des factures ?**

Vous n'avez pas besoin de modifier manuellement la répartition des ventes de votre terminal de paiement électronique. Le pourcentage qui vous était attribué chez BSABANC sera automatiquement ajouté à celui que vous aviez chez MoraBanc. La touche 8 ne sera plus opérationnelle.

Le fonctionnement est essentiellement le même, hormis quelques différences dans le règlement des opérations réalisées en fin de semaine.

Le montant des ventes sera versé sous forme cumulée au compte ayant le volume d'opérations de cartes le plus élevé.

Les terminaux Mpos sont-ils maintenus ?

Oui, les terminaux Mpos sont maintenus. Le terminal Mpos (point de vente mobile) est un téléphone intelligent, une tablette ou un appareil sans fil dédié, qui remplit les fonctions d'un terminal de paiement électronique (TPE) sans fil.

Y a-t-il des changements dans les chèques / billets à ordre sous forme de lettres de change ?

Les chèques et les billets à ordre doivent respecter le format normalisé défini par Andorran Banking depuis le 30 juin 2022. Les spécifications sont consultables sur le site [web d'Andorran Banking](#).

Les chèques émis avant l'intégration sous la marque BancSabadell d'Andorra peuvent-ils être encaissés ?

Les chèques et les billets à ordre émis avant l'intégration peuvent être encaissés normalement. De même, si vous possédez des chéquiers associés à votre compte BSA, vous pouvez continuer à les utiliser sans avoir à les échanger contre de nouveaux chéquiers MoraBanc.

Les commerçants qui utilisent le service de collecte d'espèces fourni par Menta auront-ils des démarches à faire pour continuer à bénéficier de ce service ?

Non, aucune démarche n'est nécessaire. Le service est maintenu dans les mêmes conditions qu'avant l'intégration. Vous pouvez continuer à utiliser les mêmes feuilles de collecte d'espèces jusqu'à leur remplacement par de nouvelles feuilles portant la marque MoraBanc.

Les services spécifiques ou exclusifs fournis par BSA, comme Paylink ou les cartes Union Pay, sont-ils maintenus ?

Oui, ces services sont maintenus. Dans certains cas, MoraBanc dispose de services équivalents. Dans ces cas, les services de BSA seront progressivement migrés vers les plateformes du groupe.

Y a-t-il des changements dans les prêts personnels ou les crédits immobiliers BSA ?

Non, les prêts, les crédits immobiliers et autres conserveront les mêmes conditions jusqu'à leur échéance.

Ai-je des démarches à faire si je détiens une garantie de BSA ?

Non, les garanties fournies par BSA seront assumées par MoraBanc. Si vous avez besoin de les exécuter, vous pouvez en faire la demande dans n'importe quelle agence de MoraBanc, qui traitera votre demande et paiera la garantie une fois l'opération approuvée par le service juridique.

Les plans de pension et de retraite ont-ils été modifiés ?

Les plans de pension et de retraite sont assumés par Assurances MoraBanc en qualité de successeuse d'Assurances Segur Vida avec les conditions dont vous bénéficiez actuellement. Vous pourrez consulter la position de vos plans sur MoraBanc Digital.

Les investissements dans des fonds d'investissement de BSA sont-ils maintenus ou ont-ils été intégrés aux autres fonds de MoraBanc ?

La fusion n'a entraîné aucune modification de la vocation d'investissement des fonds gérés par BSA Inversions ou de leur politique d'investissement. Elle n'affecte pas non plus le patrimoine investi dans le fonds, les commissions fixées et le rendement obtenu

à ce jour. Toutefois, notez que les dénominations des fonds ont été modifiées de « BSA » ou « Sabadell d'Andorra » en « Mora » (par exemple, « BSA Monetari Plus, FI » a été renommée « Mora Monetari Plus, FI »).

Vous trouverez ci-après la liste des fonds et leur nouvelle dénomination :

AFA	NOM ACTUEL	NOUVEAU NOM
0001-06	BSA INVERSIÓ, FI - BORSA INTERNACIONAL	MORA INVERSIÓ, FI - BORSA INTERNACIONAL
0076	BSA MONETARI USD	MORA MONETARI DÒLAR, FI
0001-07	BSA INVERSIÓ, FI - EUROPA ACTIVA	MORA INVERSIÓ, FI - EUROPA ACTIVA
0001-08	BSA INVERSIÓ, FI - BORSA AMERICANA	MORA INVERSIÓ, FI - BORSA AMERICANA
0001-03	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 25	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 25
0001-04	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 50	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 50
0001-02	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 70	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA VARIABLE 70
0066-01	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI-STA	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, STA
0009	BSA MONETARI PLUS FI	MORA MONETARI PLUS, FI
0066-03	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- ESTALVI CAPITAL GARANTIT	MORA INVERSORS QUALIFICATS ESTALVI CAPITAL GARANTIT
0001-10	BSA INVERSIÓ, FI - RENDA FIXA EURO	MORA INVERSIÓ, FI - RENDA FIXA EURO
0001-11	BSA INVERSIÓ, FI - FUTUR SOSTENIBLE	MORA INVERSIÓ, FI - FUTUR SOSTENIBLE
0001-12	BSA INVERSIÓ, FI - NOVES TECNOLOGIES	MORA INVERSIÓ, FI - NOVES TECNOLOGIES
0001-13	BSA INVERSIÓ, FI - ÀSIA	MORA INVERSIÓ, FI - ÀSIA
0066-04	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM BANC SABADELL	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM BANC SABADELL
0066-14	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM IV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM IV
0066-15	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM V	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM V
0066-17	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM VII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM VII
0066-18	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM VIII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM VIII
0066-22	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XII	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XII
0066-24	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XIV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XIV
0066-25	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XV	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XV
0066-26	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XIX	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XIX
0066-27	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XX	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XX
0066-28	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- RENDIMENT PREMIUM XXI	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, RENDIMENT PREMIUM XXI
0066-29	BSA INVERSORS QUALIFICATS, FI- TRESORERIA	MORA INVERSORS QUALIFICATS FI, TRESORERIA
0140-01	SICAV I SABADELL D'ANDORRA, SA MULTIACTIU I	SICAV I MORA, SA MULTIACTIU I
0149-02	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - Estructurats II	SICAV II MORA, SA, ESTRUCTURATS II
0149-05	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - Estructurats V	SICAV II MORA, SA, ESTRUCTURATS V
0149-07	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT I	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT I
0149-08	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT II	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT II
0149-09	SICAV II SABADELL D'ANDORRA, SA - MULTIACTIU PRIVAT III	SICAV II MORA, SA, MULTIACTIU PRIVAT III



BANQUE NUMÉRIQUE ET SERVICE CLIENTÈLE

La banque en ligne 'A Online et l'appli de BSA continuent-elles de fonctionner ?

Non. Le service de banque à distance de BSA a laissé de fonctionner et vous pouvez effectuer toutes les opérations à distance sur la banque en ligne de MoraBanc. Vous pouvez y accéder avec les mêmes identifiants que ceux que vous utilisez pour vous connecter à 'A Online en entrant dans l'espace client de www.morabanc.ad ou via l'appli MoraBanc. Pour des raisons de sécurité, la première fois que vous vous connecterez sur MoraBanc Digital après l'intégration, vous serez invité à modifier votre mot de passe.

Dois-je souscrire un nouveau service de banque en ligne sur MoraBanc ?

Non. Étant donné que l'intégration a déjà été effectuée, vous pouvez accéder à la banque en ligne de MoraBanc et à toutes les opérations à distance depuis la plateforme de banque à distance de MoraBanc, aussi bien sur le site web que via l'appli mobile avec les mêmes identifiants que vous utilisiez pour vous connecter à 'A Online.

Conserve-je ma carte de clés personnelles pour la signature d'opérations ?

Non, les cartes de clés personnelles de BSA ne fonctionnent plus. La signature d'opérations sur MoraBanc Digital se fait à l'aide du code d'accès à la plateforme (pour les opérations entre comptes d'une même personne titulaire) et, pour les autres opérations, en saisissant le code OTP qui sera envoyé par SMS sur le téléphone portable de la personne utilisatrice.

Puis-je effectuer les mêmes opérations que celles que je faisais chez BSA sur MoraBanc Digital ?

Oui, vous pouvez effectuer le même type d'opérations, mais certaines transactions nécessitent l'autorisation de votre conseillère ou conseiller personnel.

Le service clientèle de BSA est-il maintenu ?

Oui. Le numéro de téléphone est maintenu, même si les appels seront traités depuis le service clientèle de MoraBanc, que vous pouvez appeler directement au 884 884.



ACTIONNAIRES DE MORABANC

Je suis un nouvel actionnaire de MoraBanc, comment s'effectuera l'échange ?

Suite à la fusion, les associés de BSA se sont vu attribuer des actions de classe F nouvellement émises de Mora Banc Grup, SA ayant chacune une valeur nominale de SOIXANTE EUROS ET DIX CENTIMES (60,10 EUR), avec les mêmes droits politiques et économiques que les autres actions de MoraBanc.

Comme indiqué dans le projet commun de fusion, tout actionnaire de BSA qui, conformément au taux de change de 0,357052 pour chaque action BSA et compte tenu du nombre d'actions BSA détenues, (i) n'avait pas le droit de recevoir un nombre entier d'actions MoraBanc ou (ii) ayant reçu un nombre entier d'actions MoraBanc, il lui restait un nombre d'actions BSA qui n'était pas suffisant pour lui permettre de recevoir une action MoraBanc supplémentaire, aura reçu ou recevra, pour ces actions restantes, une indemnité en espèces d'un montant de 266,70 € par action.

Comment serai-je informé des actions auxquelles j'ai droit ?

Vous recevrez une communication écrite détaillant le nombre d'actions nouvellement émises de Mora Banc Grup, SA qui vous ont été attribuées et le montant de l'indemnité en espèces qui a été ou sera crédité sur le compte que vous avez communiqué auprès de BSA Banc, SA et sur lequel les dividendes vous ont été versés.

Comment serai-je informé des nouvelles assemblées ?

Les convocations aux assemblées des actionnaires sont envoyées par écrit à tous les actionnaires à l'adresse figurant dans le registre des actionnaires, soit par courrier recommandé, soit par messagerie, mais toujours avec accusé de réception. La convocation peut également être envoyée par Buofax (télécopie avec avis de réception et dont le contenu est certifié par la Poste), courriel ou autres moyens télématiques, qui assurent son envoi et garantissent son contenu, lorsque la personne associée a fourni un numéro de fax ou une adresse électronique à cet effet.

Qui puis-je contacter si j'ai des questions ou des commentaires en tant qu'actionnaire ?

Un espace actionnaire a été créé sur le site web de MoraBanc. Vous y trouverez des informations relatives aux assemblées des actionnaires et d'autres informations relatives au groupe susceptibles de vous intéresser.

Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès de l'Espace actionnaire, appeler au 884 884 884, ou envoyer un courriel à accionistas@morabanc.ad.

AVIS AUX DÉPOSANTS ET AUX INVESTISSEURS

Quelles répercussions l'intégration aura-t-elle sur le système de garantie de investissements ?

Conformément aux dispositions de la loi régissant le Fonds Andorran de Garantie des Dépôts et le Système Andorran de Garantie des Investissements, nous avons informé les déposants et les investisseurs de leur droit de retirer ou de transférer gratuitement leurs dépôts et leurs investissements éligibles vers une autre entité, exclusivement pour le montant excédant le niveau des montants garantis, y compris tous les intérêts acquis et les bénéfices obtenus jusqu'au moment de la fusion, pendant un délai de trois mois à compter de la date de la communication qui vous a été adressée cet été.

